



Communiqué de presse
Paris, le 23 février 2023

DASRI EN PHARMACIE

L'ÉCO-ORGANISME REPREND LES COLLECTES DE DASRI EN PHARMACIE

A la suite de la signature de la nouvelle convention-cadre entre [DASTRI](#) et les organisations professionnelles de pharmaciens, l'éco-organisme reprend les collectes des DASRI en pharmacie.



Le 21 février 2023, Jean-Marc Lacroix, Vice-Président de DASTRI et pharmacien responsable chez Sanofi-Aventis France a signé avec Philippe Besset, Président de la FSPF et Pierre-Olivier Variot, Président de l'USPO la nouvelle convention-cadre DASTRI/Officines concernant les DASRI perforants des patients en auto-traitement pour une période renouvelable de deux ans.

Cette convention s'inscrit dans le cadre du renouvellement de l'agrément de l'éco-organisme DASTRI pour la période 2023/2028 pour la collecte et le traitement des DASRI perforants des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests pour maladies infectieuses transmissibles.

« La signature de cette convention-cadre sous agrément avec les organisations syndicales nous permet de reprendre les collectes en officine que nous avons dû interrompre au 1^{er} janvier pour des raisons assurantielles » se réjouit Laurence Bouret, Déléguée Générale de DASTRI. « Nos opérateurs ont d'ores et déjà tout mis en œuvre pour reprendre l'activité de collecte sur l'ensemble du territoire, hexagonal et ultramarin et nous savons compter sur leur professionnalisme et leur engagement à nos côtés pour rattraper le retard accumulé depuis le début d'année ».

Lors d'un événement organisé au Conseil National de l'Ordre des pharmaciens, DASTRI a également signé avec la FSPF, pour une période renouvelable de deux ans, une convention concernant la prise en charge gratuite par l'éco-organisme des DASRI perforants issus des activités de vaccination réalisées en pharmacie.

Ce dispositif s'inscrit en cohérence avec les engagements pris par la profession en faveur de l'écologie dans la convention nationale pharmaceutique du 9 mars 2022, avec pour objectif de limiter l'impact de l'activité de vaccination sur l'environnement. En effet, l'enlèvement de ces déchets par les opérateurs de collecte sélectionnés par l'éco-organisme lors d'un même passage en pharmacie constitue un progrès en termes écologiques puisqu'il permet de réduire l'empreinte carbone de la collecte.

Philippe Besset, Président de la FSPF *« se félicite de ce partenariat qui représente une véritable avancée pour la profession et remercie DASTRI pour son implication ».*

La convention pose également le principe d'une participation versée par les pharmaciens d'officine pour contribuer aux démarches d'innovation et aux projets de recherche et développement visant à les accompagner dans leurs démarches d'éco-responsabilité.

Cette participation volontaire s'élève à 50 € par an (hors frais de gestion).

La FSPF travaille activement pour proposer aux pharmaciens, adhérents ou non, une solution en ligne permettant de souscrire de façon simple à cette démarche. La Fédération communiquera prochainement la procédure à suivre pour permettre aux pharmaciens qui souhaiteront se prévaloir de la convention de bénéficier de ce dispositif.

Ils restent cependant naturellement libres de recourir à tout autre opérateur de leur choix pour le ramassage de leurs DASRI.

A noter : s'agissant des déchets issus des tests (TAG, TROD angine), le Haut Conseil de la santé publique doit rendre très prochainement un avis sur leur possible élimination dans le circuit d'élimination des déchets ménagers ce qui est déjà le cas pour les autotests.

A propos de DASTRI

Agréé par les pouvoirs publics pour la deuxième fois en décembre 2016, DASTRI est un éco-organisme atypique, financé en totalité par les industriels de santé (entreprises du médicament et fabricants de dispositifs médicaux). DASTRI met à disposition des patients en auto-traitement et des utilisateurs d'autotests de diagnostic une solution de proximité simple et sécurisée pour l'élimination des déchets perforants qu'ils produisent à leur domicile et qui représentent un risque pour la collectivité. DASTRI inscrit son action en partenariat avec les acteurs de santé et les acteurs institutionnels. La filière s'appuie sur la distribution gratuite de boîtes à aiguilles par les 22 000 pharmacies d'officine de métropole et d'outremer et sur un réseau très dense de plus de 19 000 points de collecte en apport volontaire. A vocation d'abord sanitaire, l'éco-organisme entend néanmoins innover pour réduire les impacts environnementaux en tenant compte des spécificités et des contraintes de la filière. Plus d'informations : www.dastri.fr

A propos de la FSPF

Créée en 1878, la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France (FSPF) est aujourd'hui la première force patronale en pharmacie d'officine. Ses adhérents représentent plus de 70 % des pharmacies syndiquées et emploient près de 75 % des salariés de l'ensemble des officines syndiquées. La FSPF est également le principal syndicat professionnel représentatif des pharmaciens titulaires d'officine. Elle a remporté 58,96 % des suffrages lors des dernières élections de 2021 aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS). Constituée de professionnels de terrain engagés, la FSPF est à l'écoute de ses adhérents comme des patients et défend les intérêts des pharmaciens d'officine auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que local. C'est à ce titre qu'elle a négocié avec l'Assurance maladie la convention nationale pharmaceutique du 9 mars 2022 et qu'elle est le moteur du dialogue social de branche en négociant avec les partenaires sociaux la convention collective nationale de la Pharmacie d'officine.

Contact presse

Laurence BOURET, Déléguée Générale de DASTRI – 0624560482 – laurence.bouret@dastri.fr
Philippe BESSET, Président de la FSPF – 06 80 14 41 62 – pbesset@fspf.fr

Pressroom : visuels en téléchargement sur <https://www.dastri.fr/espace-presse/>